

La musique de chambre

Au sens moderne, « musique de chambre » est une expression générique s'appliquant à des compositions pour un petit nombre d'instruments solistes. Jusqu'à la fin du XVII^e siècle, avant l'apparition des concerts publics, le terme désigne une musique destinée à être jouée chez un particulier, fût-ce un roi, par opposition à la musique d'église et à la musique de théâtre (Louis XIV crée la charge de « Maître de la Musique de la Chambre du Roy »).

La musique « de chambre » est alors instrumentale ou vocale, et elle est écrite soit pour solistes, soit pour de nombreux effectifs ; mécènes et interprètes amateurs jouent dans son processus de production un rôle important.



Au milieu du XVIII^e siècle, la distinction entre musique de chambre, au sens moderne, et musique d'orchestre est encore assez floue (*Quatuors pour orchestre* de Carl Stamitz, 1770 et 1774). Elle devient nette vers 1770, époque à partir de laquelle Joseph Haydn et Wolfgang Amadeus Mozart écrivent consciemment des symphonies pour orchestre jouées en public par des professionnels, d'une part, et des quatuors à cordes conçus essentiellement à l'usage des amateurs, d'autre part. Paradoxalement, les seconds ne le cèdent pas aux premières en complexité, bien au contraire. Et la dédicace par Mozart, en 1785, de six de ses plus grands quatuors à un autre compositeur (Haydn), puis la fondation des premiers « quatuors » de professionnels (par Ignaz Schuppanzigh, vers 1804) témoignent en la matière de la revanche définitive aussi bien du créateur sur l'interprète amateur que de la salle de concert sur les intérieurs privés. La situation restera sensiblement la même tout au long du XIX^e siècle : production abondante, avec les duos, trios, quatuors, quintettes,



sextuors, septuors, octuors et nonettes de Beethoven, Schubert, Spohr, Weber, Mendelssohn, Schumann, Brahms, Smetana, Dvořák, Tchaïkovski, S [...]